

Interpellation urgente

## Nuits lausannoises : que se passe-t-il au Folklor ?

### Motif de l'urgence

L'urgence est demandée en raison de la gravité des accusations contre le Folklor, touchant à la sécurité et à l'intégrité physique et psychique des personnes LGBTIQ+ susceptibles de s'y rendre.

### Développement

A la suite du weekend du 18-19 février, le Club Le Folklor à la place de la Riponne a une nouvelle fois fait parler de lui. En effet, un client accuse le personnel d'agression homophobe à son encontre. En 2021, plusieurs articles de presse, ainsi que des témoignages partagés sur les réseaux sociaux, avaient également relaté des cas d'agressions sexistes ou sexuelles dans les locaux du Folklor ainsi que des dénonciations du comportement considéré comme complaisant du personnel de cette boîte de nuit vis-à-vis de celles-ci.

Dans un article du 6 août 2021, *24heures* relate 3 témoignages de personnes droguées à leur insu et d'agressions sexuelles entre les murs du Folklor. Les réactions du personnel sont décrites comme agressives ou encore mettant en doute la parole des victimes, à l'image de cette déclaration dans la presse d'un des cinq cofondateurs du Folklor: «À quel moment, quand on se fait violer, on n'a pas envie de déposer une plainte ou d'appeler la police? Comment peut-on continuer à faire la fête comme si de rien n'était? Nous ne pouvons pas exclure que des personnes aient pu avoir été droguées au GHB, mais il n'y a encore jamais eu de cas avérés portés à notre connaissance.»<sup>1</sup>

Dans la suite de ces événements, une personne - ou des personnes - animant un compte instagram de sensibilisation et de relais de témoignages de victimes de différents types d'agressions dans les nuits lausannoises, auraient dû fermer son - ou leur - compte car ayant fait l'objet d'une plainte pénale de la part du Folklor. Malgré cette tentative de disqualifier les propos des personnes plaignantes ou de leurs relais, la boîte de nuit met en place une adresse mail pour recueillir des témoignages. Nonobstant le caractère public des faits reprochés et la responsabilité sociale de l'entreprise, aucune communication, aucun bilan public ne permet à l'heure actuelle de connaître l'efficacité de cette mesure isolée.

Le 21 février 2023, le Folklor est une nouvelle fois accusé et plus lourdement cette fois. En effet, cette fois-ci une personnalité publique dit avoir été frappée et insultée par des membres du personnel de la boîte de nuit et suggère que cela s'est produit en raison de son orientation sexuelle. Nous souhaitons relayer par le biais de cette interpellation notre inquiétude qu'un lieu appartenant à la Ville de Lausanne puisse être le théâtre d'agressions sexistes, sexuelles et homophobes sans que cette dernière n'exprime ni son soutien aux victimes, ni sa détermination à ce que des comportements violents soient éradiqués par un plan d'envergure. C'est également ce que demande le postulat de Olivia Fahmy au sujet du GHB: "Nuits lausannoises : « éduquons-nous ! et prenons soin les un.e.x.s des autre.x.s »" déposé en novembre 2021 et qui attend encore une réponse de la Municipalité. Par ailleurs, lors du traitement de l'interpellation "Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars

<sup>1</sup> <https://www.24heures.ch/trois-jeunes-femmes-accablent-le-folklor-586222062861>

lausannois, comment réagit la Municipalité ?", deux résolutions ont été votés par le Conseil communal. Où en sont leurs mises en application ?

Indépendamment des procédures judiciaires encore en cours autour de ces affaires, Ensemble à Gauche tient à souligner l'importance de reconnaître et d'entendre la parole des victimes d'actes sexistes, discriminatoires ou d'agressions sexuelles. La réaction publique du club le Folklor à ces accusations, soit la décrédibilisation de la parole des victimes ainsi que la contre-attaque judiciaire, nous paraît fondamentalement inadéquate. La mention de la prise d'alcool ou de drogues - avérée ou non - comme élément à charge des victimes pose par ailleurs un problème de santé dans le monde de la nuit. Nous déplorons le fait que la Municipalité ne semble pas avoir entamé un travail avec ce Club, notamment pour faire respecter le Label "la Belle Nuit", alors qu'elle est sous contrat avec ce dernier.

Il y a des bonnes pratiques dont tout établissement peut s'inspirer, particulièrement ceux sous contrat avec la Ville, pour faire face à des cas d'agressions sexistes et sexuelles ou de toutes formes de discriminations: former le personnel aux violences de genre et aux discriminations, à la communication non violente et à la gestion de crise; placarder des affiches de prévention en mettant l'accent non sur la culpabilisation des victimes, mais sur la responsabilité des agresseurs; prôner la tolérance zéro face à des cas d'agression, de discrimination ou de harcèlement; enfin, la mise en place de dispositifs de prévention et de protection contre les risques psychosociaux et les discriminations du personnel employé par l'entreprise. Quant à la dimension de prise de substances psychotropes non-consentie, ou encore aux effets négatifs ou inattendus de la prise de substances volontaire (alcool ou substances illégales), la collaboration avec des associations de prévention et de soutien est à développer; et le personnel doit être formé pour agir dans l'intérêt de l'intégrité physique et psychique des client-e-x-s.

### **Questions à la Municipalité**

1. Quels sont les critères concernant la prévention des risques d'agression sexiste, sexuelle ou discriminatoire que la Ville exige pour octroyer des locaux appartenant à la Ville à des boîtes de nuit ?
2. À quelles conditions met-elle les locaux à la disposition du Folklor?
3. Selon le site consacré à la charte "La belle nuit"<sup>2</sup>, le Folklor a signé celle-ci, par quelles mesures la Municipalité vérifie que les éléments listés dans cette charte sont effectifs du point de vue de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et les agressions sexistes, sexuelles ou discriminatoires ?
4. Quels sont les moyens que met en place la Ville pour vérifier que les conditions de travail du personnel soient conformes à la loi sur l'égalité, notamment ?
5. Quelle est la position de la Municipalité pour une modification de la « directive fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics de la Commune de Lausanne » afin que les nouveaux lieux mettent en place une politique effective de prévention et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes et contre toutes les discriminations?
6. Le cas échéant, une rupture de contrat ne pourrait-elle pas être envisagée selon ce critère?

---

<sup>2</sup> <https://www.la-belle-nuit.ch/a-propos>

7. Concernant spécifiquement la formation du personnel de sécurité de l'établissement le Folklor, quelles sont les exigences actuelles qu'impose la Municipalité?
8. Lors de sa séance du 5 avril 2022, le Conseil communal a voté deux résolutions souhaitant 1/que la Municipalité agisse contre les cas d'intoxications répétées, notamment en établissant un recensement dans les lieux nocturnes où des formations et mesures spéciales sont données et en tienne informé le Conseil Communal au moins une fois par année ; 2/que la Municipalité mène une campagne préventive sur les processus/gestes à adopter en cas d'intoxications dans les lieux nocturnes, et notamment une signalétique claire, qui vise en particulier les personnes vulnérables et leurs proches afin qu'elles et ils adoptent les bons gestes lors desdites intoxications, où en sont ces mesures ?
9. Quel soutien moral ou symbolique la Ville peut-elle apporter aux personnes qui ont témoigné sur des cas d'agressions au Folklor ou qui ont aidé à rendre ces témoignages publics et qui pour certaines sont maintenant en procès ?



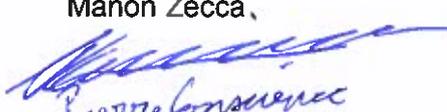
Manon Zecca,



Louis Dana



Audrey Petoud



Pierre Conscience



Bonillo Pasche



Denis



La Sept